

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MARS 2020 A 20 H 00

Convocation du 24 février 2020

PRESENTS : Mrs Gaudibert, Gachon, Reynaud, Mmes Paillard, Ranc, Gordillo, Boureghda, Gambetti, Mrs Escoffier, Roig, Rouby, Guénard, Martinat

ABSENTS : Excusé, Mr CLOCHE donne procuration à Mme PAILLARD

Secrétaire de séance : Mme PAILLARD Sandrine

Mr le Maire ouvre la séance par le souvenir de Mr BAZZINI Jacques, décédé récemment, son adjoint pendant de nombreuses années.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Monsieur GACHON Wilfried assure la présidence de la séance pour l'approbation du compte administratif présenté par le Maire :

1/ BUDGET ASSAINISSEMENT :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	66 205.91	Dépenses	42 839.30
Recettes	25 371.70	Recettes	27 186.68
Résultat 2019	- 40 834.21	Résultat 2019	- 15 652.62
Report 2018	+ 47 797.53	Report 2018	+ 106 312.36
Résultat cumul +	6 963.32	Résultat cumul +	90 659.74

(A affecter BP 2020)

Reste à réaliser en dépenses :	0
Reste à réaliser en recettes :	0
Solde des restes à réaliser :	0
Besoin de financement au BP 2020	0

Affectation du résultat à reporter au budget primitif 2020 :

Compte 1068 : affectation fonctionnement capitalisé	0 €
Compte 002 report à nouveau excédentaire fonctionnement :	+ 6 963.32 €
Compte 001 report à nouveau excédentaire investissement :	+ 90 659.74 €

Une délibération est prise à l'unanimité pour l'approbation du compte administratif 2019 présenté par le Maire, du compte de gestion dressé par le receveur et pour l'affectation du résultat.

2/ BUDGET COMMUNAL :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	697 956.33	Dépenses	247 403.00
Recettes	903 503.56	Recettes	299 643.05
Résultat 2019	+ 205 547.23	Résultat 2019	+ 52 240.05
Report 2018	+ 618 835.08	Report 2018	+ 244 657.69
Affectation 2020 +	824 382.31	Résultat cumulé :	+ 296 897.74
		RAR Dépenses :	208 736.00
		RAR Recettes :	151 829.00
		Solde des RAR :	- 56 907.00
		Besoin de financement :	0

Affectation du résultat à reporter au budget primitif 2020:

824 382.31 € en excédent de fonctionnement - Cpte 002 - recettes fonctionnement
296 897.74 € en excédent d'investissement - Cpte 001 – recettes investissement

Une délibération est prise à l'unanimité pour l'approbation du compte administratif 2019 présenté par le Maire, du compte de gestion dressé par le receveur et pour l'affectation du résultat.

Délibération Ouverture de crédits d'investissement 2020 – Budget principal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, et préalablement au vote du Budget Primitif 2020, la commune est en droit d'engager, de liquider, de mandater les dépenses et de mettre en recouvrement les recettes de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice 2019. Par ailleurs, en l'absence d'adoption ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le mandatement des dépenses d'investissement ci-dessous avant le vote du budget primitif 2020. Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption :

- Article 2313 : Remplacement de 3 fenêtres dans logement communal : 2 080.62 € TTC (inférieur au plafond autorisé de 74 559.75 €).

EPICERIE SOCIALE : fin au 01/08/2020

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du C.C.A.S de ST PAUL 3 CHATEAUX qui informe qu'il ne lui sera plus possible de poursuivre le portage de l'action sociale (E.P.I) à compter du 31 juillet 2020. Il invite le CCAS de la Commune à se rapprocher des acteurs de l'aide alimentaire sur le territoire (Resto du Cœur de ST Paul et Bollène, Epicerie Sociale de la Croix Rouge de Pierrelatte). Le C.C.A.S devra réfléchir à un nouveau mode de fonctionnement pour l'aide sociale.

REGULARISATION DU F.C.T.V.A. Années antérieures

Après examen de la demande de régularisation sur exercice antérieur par la Préfecture, le Fonds de Compensation pour la TVA qui revient à la Commune pour des frais d'études imputés au C.A. 2017 s'élève à 294.29 €.

MUR DU CIMETIERE

La commune a choisi le Cabinet CHAMPAUZAC de Montélimar pour l'assister dans l'affaire du Mur de la Poterne.

Le Conseil municipal, considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire en délibère et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête qui l'oppose aux propriétaires du mur.

PROJET DE MICRO CRECHE : RECHERCHE TERRAINS

Madame PAILLARD fait part au conseil municipal d'un projet de micro-crèche privée, porté par le groupe BABY'S SCHOOL ; Ce groupe recherche des terrains entre 550 et 650 m2 pour construire un bâtiment de 143 m2 ossature bois adapté à la petite enfance.

QUESTIONS DIVERSES

- Tour de garde du bureau de vote pour le scrutin du 15 mars 2020

Mise en place du planning

- Vandalisme :

Plusieurs dégâts constatés depuis quelques jours sur la Commune (Toilettes publiques, entrée Bibliothèque, Poubelles...).

FIN DE LA REUNION : 22 H 00